

LE PETIT BULLETIN DE TENAY

MOIS DE NOVEMBRE 2026

Restez informé(e) en consultant régulièrement le site internet de la commune, dont les informations sont fréquemment actualisées.

LA DÉMOLITION DES IMMEUBLES DE LA RUE DE LA GARE ARRIVE ENFIN !

C'est une étape importante pour notre commune : à partir du 2 novembre 2026, les travaux de démolition des immeubles de la rue de la Gare vont débuter. Ce projet, attendu depuis longtemps, va permettre d'élimer les risques d'effondrement de certains immeubles et d'améliorer le cadre de vie à Tenay.

Les travaux se dérouleront en plusieurs phases :

- Première phase : installation de la base vie du chantier.

À partir du 2 novembre 2026 jusqu'à la fin du chantier, le parking situé en face des immeubles à démolir, ainsi que les emplacements situés le long de ce parking, seront strictement interdits au stationnement, afin de permettre l'installation des locaux et équipements nécessaires aux ouvriers.

- Deuxième phase : désamiantage et curage des immeubles. Ces opérations préparatoires permettront de retirer les matériaux contenant de l'amiante, lorsque cela est nécessaire, ainsi que les éléments intérieurs des bâtiments avant leur démolition.
- Troisième phase : démolition du premier îlot d'immeubles situé rue de la Gare.
- Quatrième phase : démolition du deuxième îlot, situé place du Pont.

Ces différentes phases nécessiteront des adaptations de circulation et de stationnement afin de garantir la sécurité de tous et le bon déroulement du chantier.
Des restrictions de circulation et de stationnement

La rue de la Gare sera interdite à la circulation des véhicules de plus de 3,5 tonnes du 2 novembre 2026 au 21 avril 2027.

Les restrictions évolueront ensuite selon le calendrier suivant :

- **Du 3 novembre 2026 au 12 janvier 2027** : circulation alternée rue de la Gare.
- **Du 13 janvier au 9 février 2027** : fermeture à la circulation rue de la gare et interdiction de stationnement place du Pont.
- **Du 10 février au 2 mars 2027** : fermeture à la circulation rue de la Gare et place du Pont, ainsi que mise en place d'une circulation alternée rue Neuve.

Par ailleurs, la passerelle ainsi que la ruelle de l'Église débouchant sur la rue Neuve seront condamnées pendant la période prévue pour les travaux. Les usagers devront adapter leurs déplacements en conséquence.

La municipalité est consciente que ces travaux vont modifier les habitudes de chacun et occasionner des désagréments au quotidien, notamment en matière de circulation et de stationnement. Nous vous remercions par avance pour votre compréhension, votre patience et votre coopération.

UNE AIDE FINANCIÈRE POUR PASSER LE BAFA

La Communauté de communes de la Plaine de l'Ain (CCPA) propose une aide financière aux jeunes souhaitant suivre une formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA).

Pour en bénéficier, les stagiaires doivent remplir un dossier de demande d'aide, téléchargeable sur le site internet de la CCPA :
https://cc-plainedelain.fr/les-services/solidarite-et-proximite/laide-au-bafa/

Le dossier, dûment complété et signé, doit être transmis dans un délai maximum de 6 mois après la réalisation de la formation. Les conditions d'éligibilité sont précisées en première page du dossier.
Cette aide est une belle opportunité pour les jeunes souhaitant s'engager dans l'animation et acquérir une première expérience professionnelle.

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES 2027 : VÉRIFIER VOTRE SITUATION ÉLECTORALE

Pour pouvoir voter aux prochaines élections présidentielles, pensez à vous inscrire sur les listes électorales ou à mettre à jour votre adresse auprès de la Mairie, si vous avez déménagé depuis votre dernière inscription. **Date limite d'inscription : 12 mars 2027**
Un changement d'adresse est important, même si vous habitez toujours à Tenay ! Pensez à fournir un justificatif de domicile de moins de 3 mois, afin que la Mairie puisse mettre à jour votre dossier et vous permettre de recevoir votre carte électorale à la bonne adresse. N'attendez pas le dernier moment pour effectuer vos démarches !

LE PERMIS DE LOUER

À compter du 2 novembre 2026, la commune de Tenay met en place le dispositif du permis de louer, en partenariat avec la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain (CCPA). Ce dispositif vise à lutter contre l'habitat indigne, à garantir des logements décents aux locataires, mais aussi à protéger les propriétaires bailleurs en attestant de la qualité du logement avant l'entrée du locataire. Il contribue ainsi à prévenir :

Deux procédures sont prévues :

- Une déclaration de mise en location sur l'ensemble de la commune.
- Une autorisation préalable de mise en location pour les logements situés rue Neuve, rue de la Gare, rue de la Cour, rue Centrale et rue de la Guinguette.

Comment effectuer les démarches ?
Les dossiers pourront être déposés en mairie, envoyés par courrier ou transmis par courriel à l'adresse suivante : habitat@tenay.fr

Propriétaires bailleurs : pour connaître la procédure applicable à votre logement et obtenir les informations nécessaires, contactez la mairie de Tenay.



LA BOÎTE AUX LETTRES DU PÈRE NOËL REVIENT À TENAY !

Suite au succès rencontré l'année dernière, la boîte aux lettres du Père Noël fait son grand retour ! Les enfants pourront y déposer leurs lettres et leurs listes de cadeaux du 16 novembre au 16 décembre.
Alors, à vos crayons, les petits lutins ! N'oubliez pas d'indiquer votre nom et votre adresse pour que le Père Noël puisse vous répondre.

ÉVÈNEMENTS A VENIR

Vendredi 6 Novembre à 16h30 - École Primaire
Cérémonie de dénomination de l'école primaire, Jacqueline DI CARLO.

Mercredi 11 Novembre à 12h - Monument aux Morts
Cérémonie commémorative de l'armistice du 11 novembre 1918

Samedi 14 novembre à 10h - Pont de Tenay
L'US Tenaysienne organise une vente gourmande, de pizzas, tartes à l'oignons et galettes au sucre. Une belle occasion de se faire plaisir tout en soutenant nos petits footballeurs.

Samedi 21 Novembre à 20h - Salle des fêtes de Tenay
Le Comité des fêtes vous invite à partager une soirée conviviale et gourmande, autour d'une bonne choucroute, dans une ambiance festive animée par un orchestre !
N'attendez plus et réservez votre repas avant le 16 novembre au 06 21 68 06 91.

Samedi 28 Novembre de 10 à 18h -Salle de fêtes
Le Sou des écoles et Jeunesse d'Argis organise son traditionnel marché de Noël ! Un moment convivial et festif pour préparer les fêtes, découvrir des créations et partager un agréable moment en famille. Venez nombreux soutenir les associations et profiter de la magie de Noël !

OUVERTURE MAIRIE

Le secrétariat de Mairie est ouvert uniquement le matin de 08h30 à 12h00 du lundi au vendredi et le samedi 14 novembre

Pour joindre le secrétariat en dehors de ces horaires :
Tél 04 74 36 40 66 ou mairie@tenay.fr

Pour plus d'infos, connectez-vous sur le site **tenay.fr**

FERMETURE DE LA MAIRIE LE MERCREDI 11 NOVEMBRE

ORDURES MENAGERES



- **Le vendredi 06 novembre**
- **Le vendredi 20 novembre**

BACS JAUNES

Prochaines collectes :

- **Le lundi 09 novembre**
- **Le lundi 23 novembre**



FRANCE SERVICES

Pour toute demande ou prise de rendez-vous, nous vous invitons à contacter l'agence France Services de Saint-Rambert-en-Bugey au **06 22 95 90 58** ou par mail :
strambert@france-services.gouv.fr

France services
PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

PHARMACIE DE ST-RAMBERT

La pharmacie de Saint-Rambert-en-Bugey sera dorénavant fermée chaque samedi.

PERMANENCES VACCINATIONS

Permanence de vaccination sera assurée tous les mardis, de 9h à 12h, pour les vaccins contre la grippe et la COVID-19.
Sur rendez-vous au 04 74 36 46 06

MAISON MÉDICALE DE ST-RAMBERT

Accueil téléphonique au 04 74 38 73 90
Du lundi au jeudi : 9h-12h / 14h-17h
Le vendredi : 9h-12h

Adresse :
14 rue Claude Mermet
01230 Saint-Rambert-en-Bugey



DECHETTERIE

Depuis janvier 2018, l'accès à la déchetterie s'effectue par lecteur des plaques d'immatriculation des véhicules, pour les habitants et les professionnels du territoire.

Pour accéder à la déchèterie, il faut s'inscrire au préalable, en se rendant sur le site :
https://cc-plainedelain.fr/les-services/gerer-vos-dechets/lacces-aux-decheteries/

Trois possibilités s'offrent à vous :
- Inscription en ligne (délais de 48h, jours ouvrés)
- Par mail (délais de 96h, jours ouvrés)
- Par courrier (délais 7 jours, jours ouvrés à réception du courrier)



Tarification au 1er janvier 2026

Jusqu'à 25 passages gratuits par foyer et par an. **A partir du 26ème passage, le coût est de 14 euros par passage**

Horaires (du 13 septembre 2026 au 14 juin 2027)

Lundi, Mardi et Mercredi : 13h30 à 18h
Jeudi, Vendredi et Samedi : 08h30 à 12h - 13h30 à18h

UN RÊVE À RÉALISER : DIRECTION PARIS !

Les élèves de l'UEEA (Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme) de l'école de Tenay rêvent de découvrir Paris avec M. Loup !

Pour les aider à concrétiser ce beau projet et créer de merveilleux souvenirs, venez soutenir leur vente de gâteaux sur le marché de Tenay les 6 et 20 novembre, ainsi que le 4 décembre 2026.

Un gâteau acheté, un rêve qui grandit !

Un immense merci pour votre soutien et votre générosité

Ce projet est porté par les PEP 01.



